



Bureau de la nationalité

Dernière modification le 05 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 44 77 60 60](tel:0144776060) (tel:0144776060)

Site web : <http://www.justice.gouv.fr> (http://www.justice.gouv.fr)

- [Formulaire de contact](http://www.justice.gouv.fr/contact.html) (http://www.justice.gouv.fr/contact.html)
- [Saisine par voie électronique](http://www.justice.gouv.fr/sve) (http://www.justice.gouv.fr/sve) ([liste des exceptions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312))

Adresse

13 place Vendôme
75001 Paris

Adresse postale

13 place Vendôme
75042 Paris Cedex

Missions

Le bureau de la nationalité : élabore les textes législatifs et réglementaires concernant la nationalité ; contrôle l'application du droit de la nationalité ; suit le contentieux judiciaire et la délivrance des certificats de nationalité française ; traite les recours hiérarchiques exercés contre les décisions de refus de délivrance de certificats de nationalité française et centralise les décisions judiciaires rendues en ce domaine.

Responsable(s)

- **Cheffe du bureau**
Isabelle PAULIK